SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Cycle de Plans de gestion III - 2022-2027

Fiche de caractérisation de la masse d'eau de surface

SA27R

Sambre II

District hydrographique international de la Meuse

V 2.0 - 2022

Données issues des états des lieux 2018/2019 des troisièmes Plans de gestion

Avertissement

Nous vous remercions pour votre intérêt pour les fiches de caractérisation des masses d'eau de surface wallonnes.

Ces fiches sont un support aux troisièmes Plans de gestion relatifs à la Directive-cadre sur l'Eau. Elles sont produites par la Direction des Eaux de Surface du SPWARNE. Toutes questions ou suggestions relatives à leurs contenus peuvent être adressées à « eau@spw.wallonie.be ».

Qualité de l'information - Limitation de responsabilité

Bien que le plus grand soin ait été apporté au développement de ces fiches, le SPW ne peut garantir l'exactitude ni l'exhaustivité de la totalité des informations qu'elles contiennent, dans la mesure où les sources de données et d'informations sont multiples, évolutives et parfois externes.

S'agissant d'informations et de documents qui font l'objet d'une publication officielle, seuls font foi les textes publiés au Moniteur belge.

Tables des matières

1. Caractéristiques générales de la masse d'eau 3

1.1 Généralités 3

1.2 Localisation 3

1.3 Communes associées 4

1.4 Cours d'eau associés 4

1.5 Masses d'eau souterraines associées 4

1.6 Occupation du sol 5

1.7 Utilisation du sol 6

2. Assainissement et épuration 7

2.1 Généralités 7

2.2 Liste des stations d'épuration 7

3. Agriculture 8

3.1 Répartition de la surface agricole utile 8

3.2 Parcelles agricoles 8

3.3 Parcelles forestières 8

3.4 Utilisation de pesticides 8

3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid 9

4. Industrie 10

4.1 Répartition par secteur industriel 10

4.2 Autres indicateurs 11

4.3 Sites pollués 12

4.4 Obstacles à la circulation des poissons 13

5. Activités récréatives 14

5.1 Répartition par secteur touristique 14

5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique 14

5.3 Zones de baignade 14

5.4 Kayak 14

6. Zones protégées 15

6.1 Zones sensibles et zones vulnérables 15

6.2 Natura 2000, captages etc. 15

7. Inondations 165

7.1 Aléas d'inondations 16

8. Etats et objectifs environnementaux 17

8.1 Points de contrôle 17

8.2 Etat écologique 17

8.3 Etat chimique 17

8.4 Objectifs environnementaux 17

9. Programme de mesures 18

Masse d'eau SA27R **District de la Meuse** **Sous-bassin de la Sambre**

1. Caractéristiques générales de la masse d'eau

1.1 Généralités

Nom : Sambre II

Type : Rivière

Typologie : Grandes rivières condrusiennes à pente faible

Ce n'est pas une tête de bassin

Masse d'eau : **Fortement modifiée**

Il ne s'agit pas d'une masse d'eau frontalière

1.2 Localisation

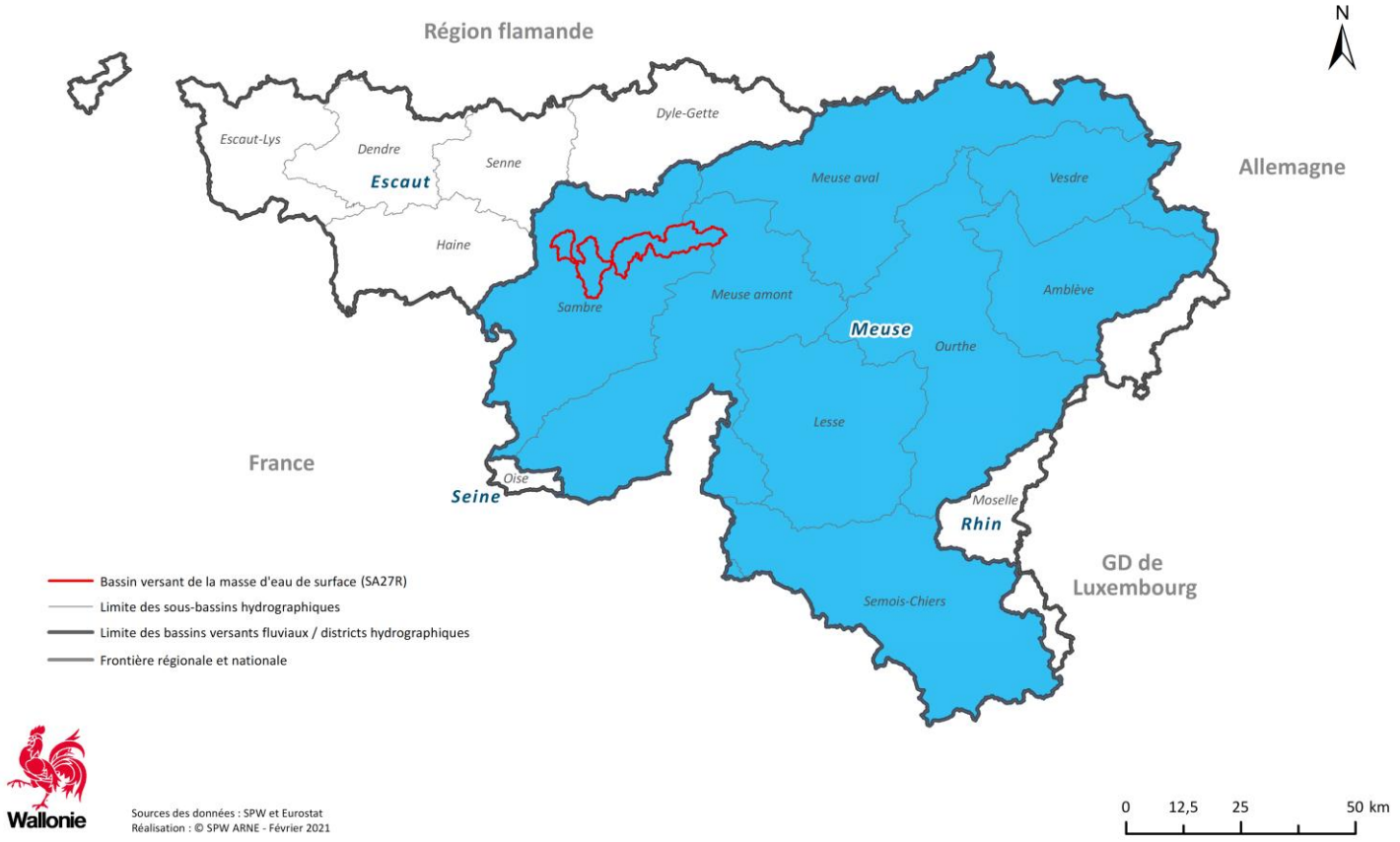

Superficie du bassin versant: 189km² (1.5% du district)

Linéaire de la masse d'eau: 51km

Population totale dans le bassin versant: 237373 habitants (10.3% du district)

Densité de la population dans le bassin versant: 1256 habitants/km²

eau.wallonie.be

1.3 Communes associées

Note : seules les communes avec minimum 50 ha de correspondance avec le bassin versant de la masse d'eau sont listées.

Aiseau-Presles	10.27 km²	5.4%
Charleroi	52.26 km²	27.6%
Chatelet	9.65 km²	5.1%
Courcelles	12.04 km²	6.4%
Farciennes	9.26 km²	4.9%
Fleurus	3.22 km²	1.7%
Floreffe	21.72 km²	11.5%
Fosses-La-Ville	0.79 km²	0.4%
Gerpinnes	5.78 km²	3.1%
Ham-Sur-Heure-Nalinnes	3.83 km²	2.0%
Jemeppe-Sur-Sambre	19.21 km²	10.2%
Namur	23.29 km²	12.3%
Sambreville	17.69 km²	9.4%

1.4 Cours d'eau associés

Le bassin versant de cette masse d'eau contient les cours d'eau suivants :

La Sambre (Codes ORI : 381300, 383000, 442000 et 443000) depuis confluence avec l'Eau d'Heure jusqu'à la confluence avec la Meuse

1.5 Masses d'eau souterraine associées

Note : des masses d'eau souterraine superposées sont des masses d'eau qui se superposent verticalement et dont les aquifères sont séparés par une ou plusieurs couches peu perméables: masse d'eau supérieure et masse d'eau inférieure.
Seules les masses d'eau souterraine ayant un minimum de correspondance de 20ha avec le bassin versant de masse d'eau de surface sont listées.
* : pourcentage cumulé des superficies des masses d'eau souterraine dans le bassin versant de la masse d'eau de surface

Nombre des masses d'eau souterraine, en tout ou en partie, dans le bassin versant de la masse d'eau de surface : 5

Ce chiffre correspond au nombre des parties de masses d'eau souterraine associées au bassin versant de la masse d'eau de surface. Ce nombre exclut néanmoins les masses d'eau souterraines virtuelles BERWE017, BERWM015 et BERWM016 qui peuvent être assimilées à l'absence de masse d'eau souterraine (terrains non aquifères).

Masse d'eau souterraire supérieure		Masse d'eau souterraire inférieure)		% dans le BV*
BERWM011	Calcaires du bassin de la Meuse bord Nord			6.2%
BERWM012	Calcaires du bassin de la Meuse bord Sud			14.1%
BERWM015	Schistes houillers (masse d'eau virtuelle)	BERWM011	Calcaires du bassin de la Meuse bord Nord	71.0%
BERWM052	Sables Bruxelliens des bassins Haine et Sambre			8.5%
BERWM071	Alluvions et graviers de Meuse (Givet - Namur)			0.1%

eau.wallonie.be

1.6 Occupation du sol

Note : - Couvert herbacé en rotation dans l'année : cette classe reprend les parcelles combinant un couvert herbacé une partie de l'année et un sol nu temporairement mis à nu. On y retrouve toutes les cultures annuelles, ainsi que les prairies temporaires succédant à une culture annuelle.

- Couvert herbacé toute l'année : cette classe reprend tous les sols recouverts par de la végétation herbacée tout au long de l'année. Cette végétation peut être d'origine naturelle (landes, mégaphorbiaies, tourbières, pelouses naturelles, végétation rudérale recolonisant une friche, une ancienne coupe à blanc, etc.), agricole (prés et prairies non labourés dans la saison) ou artificielle (jardins, terrains de sport, parcs, etc.).

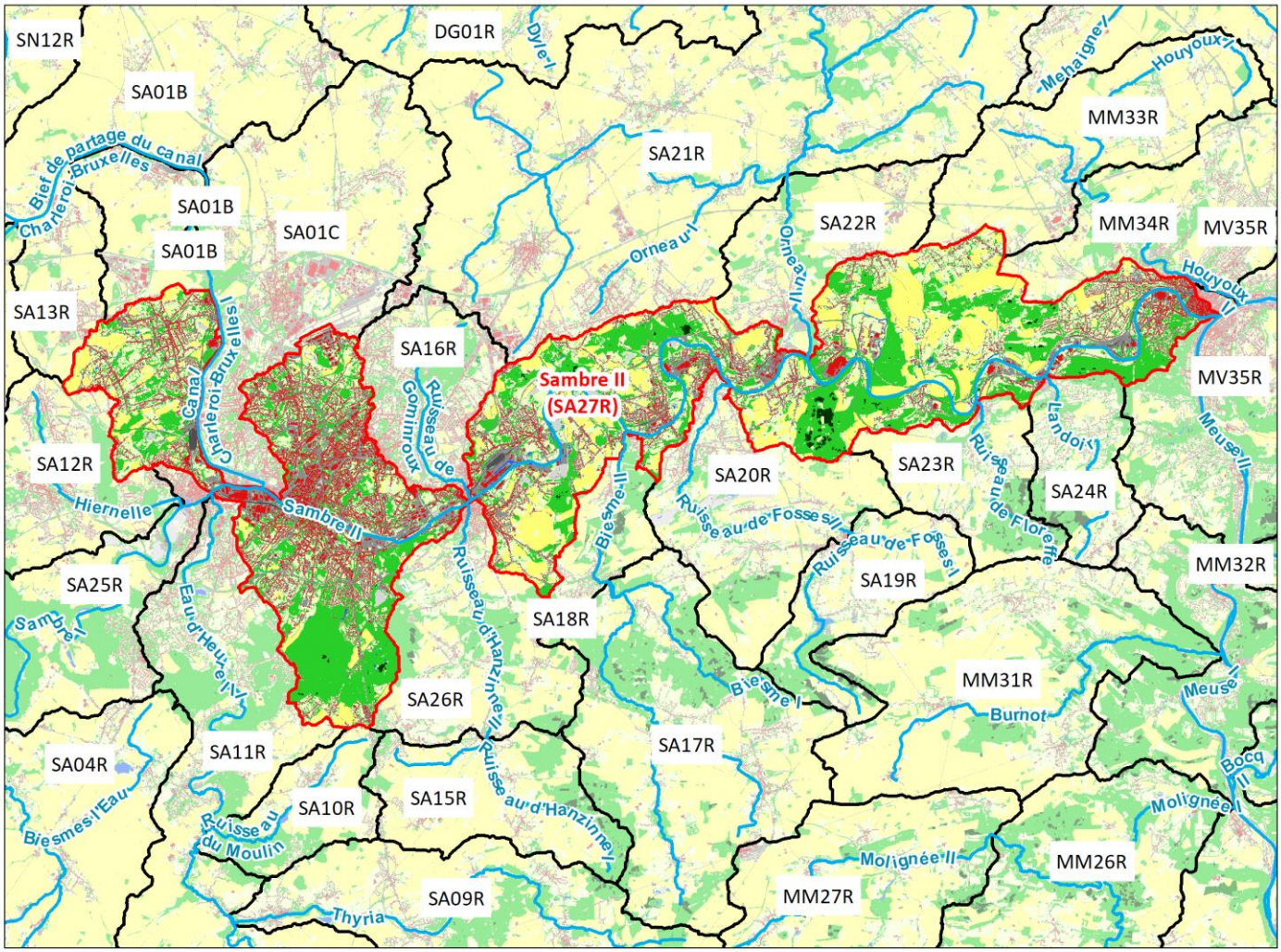

Occupation du sol

Classes avec couvert végétal
- Couvert herbacé en rotation dans l'année
- Couvert herbacé toute l'année
- Feuillus (> 3m)
- Feuillus (≤3m)
- Résineux (> 3m)
- Résineux (≤3m)

Classes sans couvert végétal
- Revêtement artificiel au sol
- Réseau ferroviaire

Constructions artificielles
- Constructions artificielles hors sol
- Serres

Terrains naturels
- Eaux de surface
- Sols nus

N

0 1,75 3,5 7 km

Wallonie

Sources des données : SPW - UCLouvain/ULB/ISSeP
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

1.7 Utilisation du sol

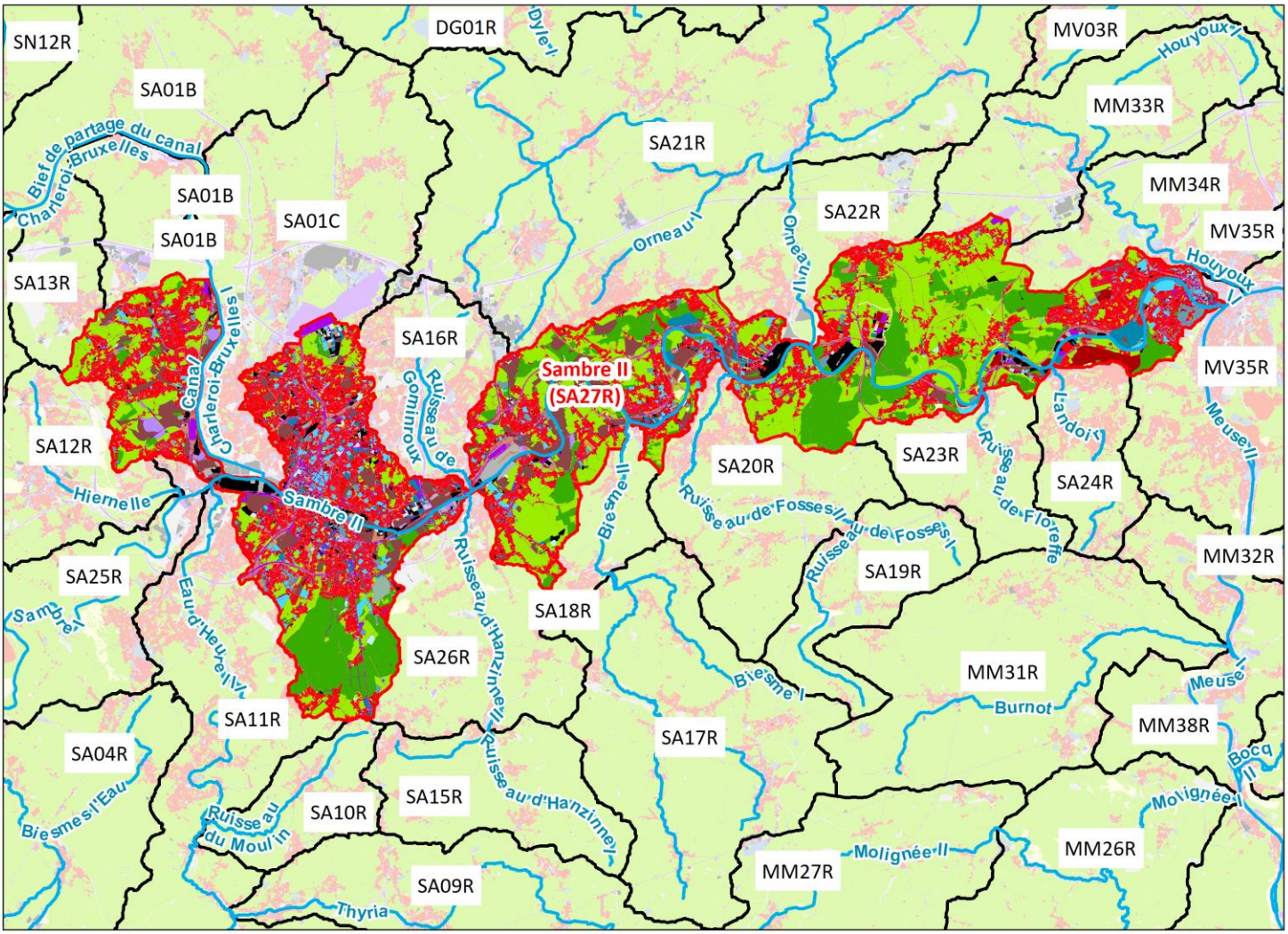

Utilisation du

Production primaire
- Agriculture
- Sylviculture
- Industries extractives
- Aquaculture et pêche

Production secondaire
- Industrie de matières
- Industrie lourde
- Industrie légère
- Production d'énergie
- Production secondaire non définie

Production tertiaire
- Services
- Services financiers, spécialisés et d'information
- Services publics
- Services culturels, de loisirs et récréatifs

Réseau de transport, logistique et réseau d'utilité publique
- Réseaux de transport
- Services logistiques et services d'entreposage
- Réseaux d'utilité publique

Usage
- Usage résidentiel permanent
- Usage résid. avec autres usages compatibles
- Autre usage résidentiel

Zones
- Zones naturelles

Autres
- Zones abandonnées
- Usage inconnu

N

Wallonie

0 1,75 3,5 7 km

Sources des données : SPW - UCLouvain/ULB/ISSeP
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

eau.wallonie.be

2. Assainissement et épuration

2.1 Généralités

Habitants en assainissement collectif dans le bassin versant: 234346 habitants (98.7%)

Habitants en assainissement autonome dans le bassin versant: 3028 habitants (1.3%)

Habitants en assainissement transitoire dans le bassin versant: 0 habitants (0%)

2.2 Liste des stations d'épuration

Nombre total des STEP: 10 Nombre de STEP existantes (et à déclasser): 8 Total de leurs capacités nominales: 425690 EH

Légende: C = carbone, N = azote, P = phosphore, EH = équivalent habitant

Code	Statut	Bassin technique	Commune	Gestionnaire	Traitement	Capacité (EH)	EH potentiels épurés
92140/04	Déclassée	MOUSTIER (Jemeppe sur Sambre	Jemeppe-sur-Sambre	Gestionnaire i		2600	
92140/05	Déclassée	SPY (Cité SNT)	Jemeppe-sur-Sambre	SPGE		400	
52011/01	Existant	ROUX-CANAL	Charleroi	SPGE	C/N/P	26000	22593
52011/03	Existant	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	Charleroi	SPGE	C/N/P	200000	141022
52015/01	Existant	SOUVRET CHENOIT	Courcelles	SPGE	C	3600	4034
52025/02	Existant	LOVERVAL-HAIES	Gerpinnes	SPGE	C	3300	2361
52074/01	Existant	ROSELIES	Aiseau-Presles	OAA	C/N/P	127000	95921
92045/01	Existant	FLOREFFE	Floreffe	SPGE	C/N/P	20700	18721
92137/01	Existant	VELAINE (Cité SNT)	Sambreville	OAA	C	90	169
92140/01	Existant	MORNIMONT	Jemeppe-sur-Sambre	SPGE	C/N/P	45000	32442

eau.wallonie.be

3. Agriculture

3.1 Répartition de la surface agricole utile

La surface agricole utile (SAU) représente 20% du bassin versant de la masse d'eau.

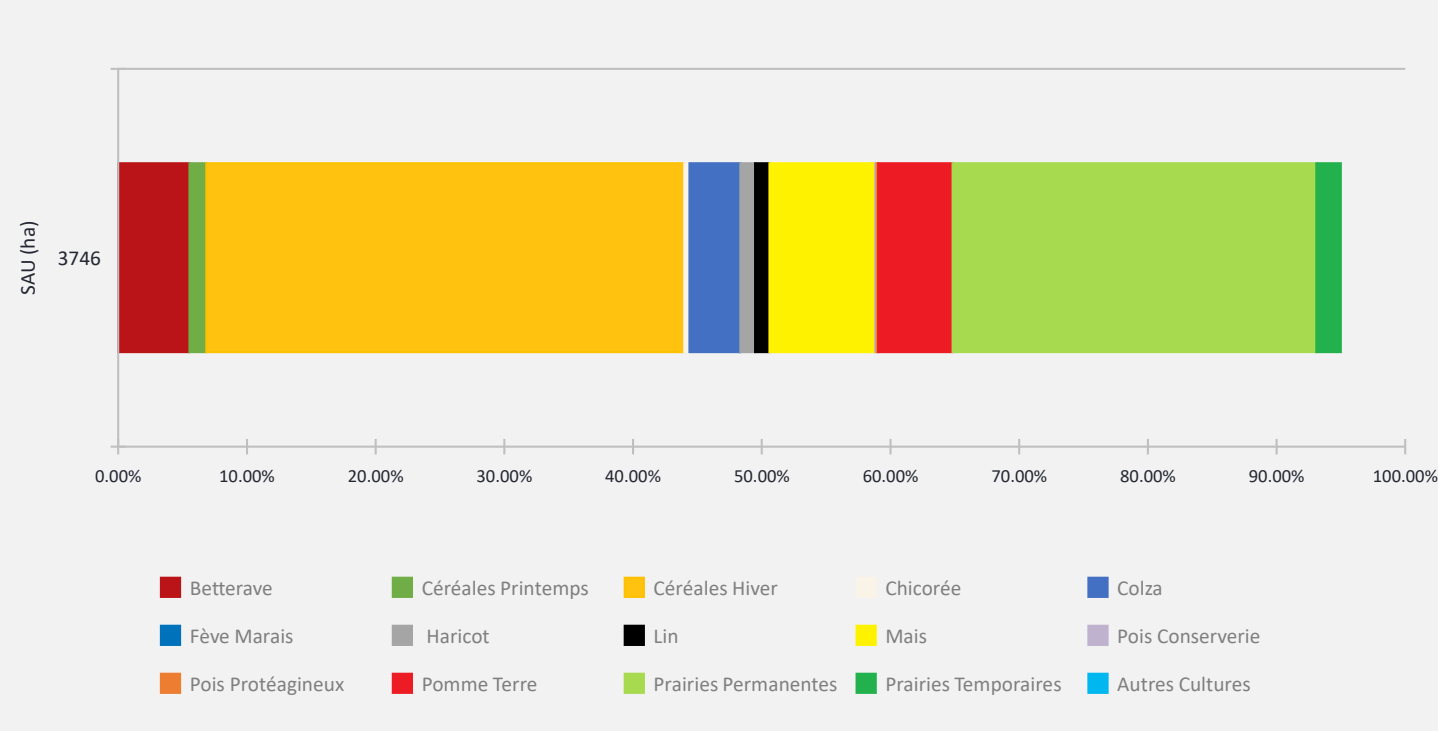

3.2 Parcelles agricoles

Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)	Part certifiée bio (%)
1861	3665.6	2.0	0.04

3.3 Parcelles forestières

Nombre de parcelles	Superficie totale (ha)	Superficie moyenne (ha)
0	0.0	0.0

3.4 Utilisation de pesticides

Note : substances actives de pesticides déclassantes de 2013 à 2018

La quantité de matière active utilisée dans ce bassin versant, par hectare de SAU: 2.72 kg/ha

Déclassement pesticide
Cypermetrine

eau.wallonie.be

3.5 Flux N, P et sédiments vers les eaux de surface - EPICgrid

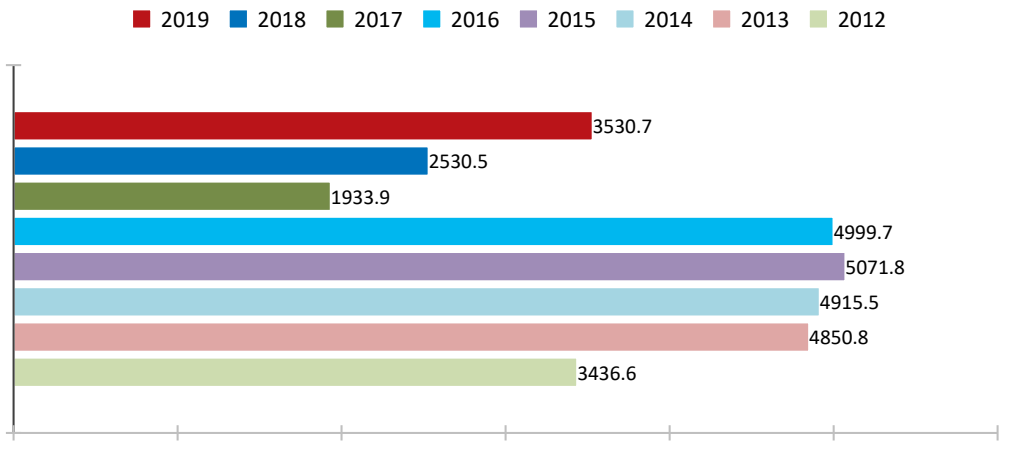

Flux annuel estimé dans la masse d'eau (t/an)

Sédiment

Rendement en sédiment : quantité de sédiments issue de l'érosion des sols d'un bassin versant qui parvient à son exutoire.

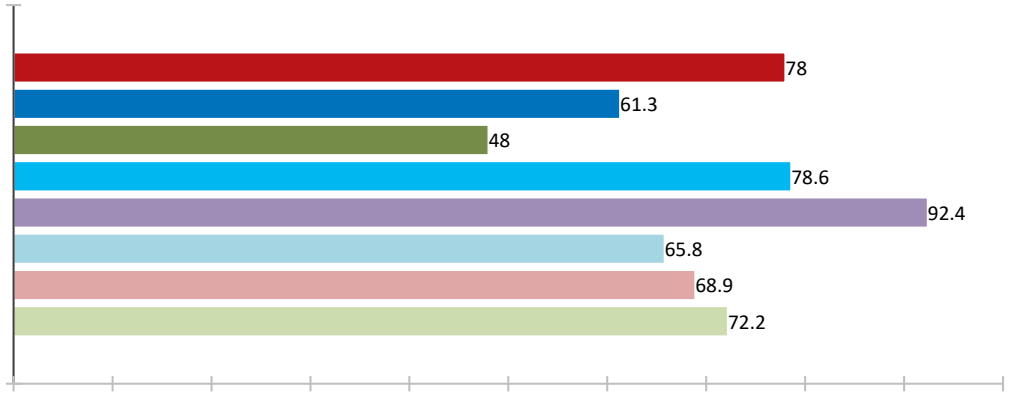

Azote

Azote issu de la zone vadose perdu vers les eaux de surface via le ruissellement direct et les flux

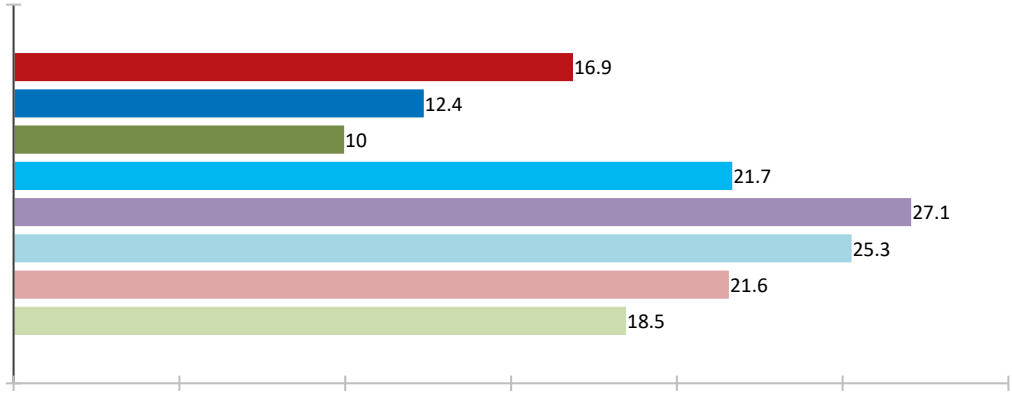

Phosphore

Phosphore perdu vers les eaux de surface par ruissellement et érosion.

eau.wallonie.be

4. Industrie

4.1 Répartition par secteur industriel

Note : les informations ci-après ne concernent que les industries taxées pour leurs rejets industriels et/ou de refroidissement.

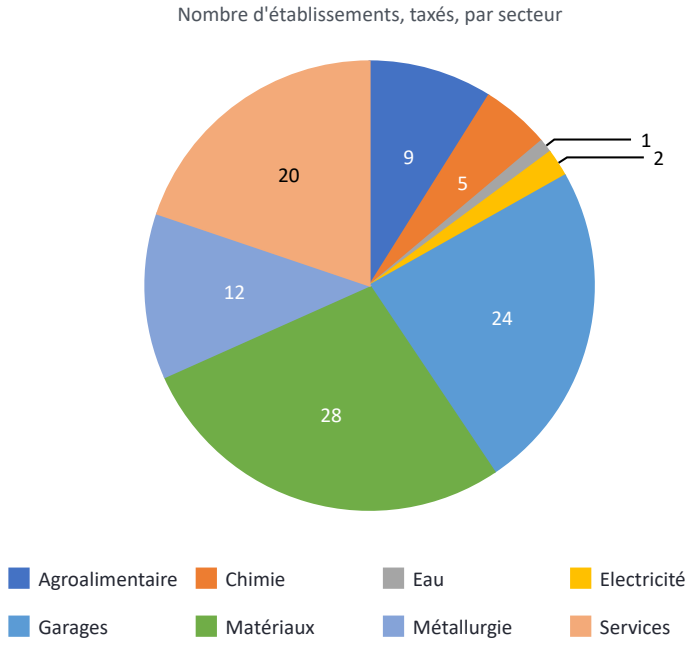

Charges totales générées*

DCO	1078.689 t/an
MES	448.789 t/an
N total	115.998 t/an
P total	11.159 t/an
Métaux totaux	4770.595 kg/a

* pour tous les établissements, reliés ou non à l'égoutage.

4.2 Autres indicateurs

Note : a - centrales privées et publiques présentes dans le bassin versant de la masse d'eau
b - site Seveso ou une partie de la surface du site est située dans le bassin versant de la masse d'eau
c, d, e - l'exploitant de chaque installation qui entreprend une ou plusieurs des activités mentionnées à l'annexe I du règlement E-PRTR qui atteignent les seuils de capacité applicables indiqués dans ladite annexe communique chaque année à son autorité compétente les données relatives à ses émissions dans l'air dans l'eau et dans le sol. Ces données sont ensuite transmises à la commission européenne et publiées sur le portail des émissions industrielles : https://industry.eea.europa.eu * - quantités mesurées, calculées ou estimées, pour les établissements EPRTR

a) Nombre de centrales hydroélectriques: 3

b) Nombre de sites Seveso: 10

c) Nombre d'établissements EPRTR: 19

d) Charges annuelles cumulées, par paramètre, rejetées en eau de surface, pour les établissements EPRTR :

Polluant en eau	Quantité rejtée en eau (kg/an)*
1,2-dichloroéthane	52
Arsenic et composés (en As)	13.7
Azote total	158600
Carbone organique total (COT) (en C total ou DCO/3)	284400
Chlorure de vinyle	63.3
Chlorures (en tant que Cl total)	49900000
Chrome et composés (en tant que Cr)	584
Cuivre et composés (en tant que Cu)	243
Dichlorométhane (DCM)	15.6
Fluorures (en F total)	2870
Hexachlorobutadiène (HCBD)	1.12
Mercure et composés (en Hg)	28.6
Nickel et composés (en tant que Ni)	484.6
PCDD + PCDF (dioxines + furanes) (en Teq)	0.000152
Phénols (en tant que C total)	27.7
Phosphore total	20030
Plomb et composés (en Pb)	23.6
Tétrachloroéthylène (PER)	47
Tétrachlorométhane (TCM)	1.9
Trichlorométhane	14.1
Zinc et composés (en Zn)	2849

e) Quantités de déchets annuelles cumulées pour les établissements EPRTR :

Type de déchet	Traitement	Quantité (t/an)*
Déchets dangereux (envoyés et traités en dehors du pays)	Destinés à la valorisation	32 033.2
Déchets dangereux (envoyés et traités en dehors du pays)	Destinés à l'élimination	151.0
Déchets dangereux (traités à l'intérieur du pays)	Destinés à la valorisation	58 741.8
Déchets dangereux (traités à l'intérieur du pays)	Destinés à l'élimination	12 385.3
Déchets non dangereux	Destinés à la valorisation	18 964 340.2
Déchets non dangereux	Destinés à l'élimination	174 222.7

eau.wallonie.be

4.3 Sites pollués

Note : les données ci-dessus sont à titre indicatif et sont complétées, affinées et mises à jour progressivement l'utilisation de ces données, issues de la BDS et surtout les croisements faits à l'échelle du bassin versant de la masse d'eau de surface ci-dessus, appellent certaines précautions :

- il peut arriver qu'une même parcelle soit référencée dans des dossiers différents: sources différentes
- certaines parcelles peuvent être à cheval sur plus d'une masse d'eau...
- la pollution peut ne concerner qu'une partie de la parcelle...

Parcelles inventoriées en Wallonie au 01/07/2021 à divers stades de gestion de la pollution.

Les parcelles « polluées » ont fait l'objet d'investigations de terrain. Ces investigations de terrain ont donc permis de constater effectivement des dépassements de valeurs réglementaires et donc l'état « pollué » de la parcelle.

Les parcelles « assainies » ont déjà fait l'objet de travaux d'assainissement et/ou mesures de gestion de la pollution permettant de s'assurer de l'absence de menaces graves pour la santé humaine et l'environnement.

Les parcelles « potentiellement polluées » , sont celles qui accueillent ou qui ont accueilli une activité ou une installation susceptible de polluer le sol ou les eaux souterraines... L'enregistrement de la parcelle dans l'inventaire ne constitue qu'une information sur une potentielle pollution.

Ces 3 types de parcelles correspondent à des sites qui ont été répertoriés dans le cadre de la mise en œuvre de la Banque de Données de l'Etat des Sols instaurée par le décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols. Les pollution des sols considérées dans le cadre de cet inventaire de parcelles sont celles dont les sources de pollution sont identifiables et localisables, par opposition aux phénomènes de pollution diffuse (retombées atmosphériques, pollutions d'origine agricole…).

Pour les parcelles « potentiellement polluées », il peut notamment s'agir :
- d'anciens dépotoirs ;
- d'une fraction des "sites à réaménager" (SAR) ayant historiquement accueilli des activités potentiellement polluantes) ;
- d'anciennes stations-service ou d'une fraction des sites répertoriés dans le cadre du Règlement général pour la protection de l'environnement;
- de sites repris dans le champ d'application de la directive IPPC/IED ou de la directive Seveso ;
- de sites identifiés suite à un vaste travail d'exploitation d'archives historiques par différentes sources.

Catégories à l'inventaire BDS

Pêche : parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret)

Lavande : parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret)

Catégorie	Nombre de parcelles dans le district	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	20313	6392.7
Pêche	29446	24414.5

Catégorie	Statut	Nombre de parcelles dans la masse d'eau	Superficie globale des parcelles (ha)
Lavande	Potentiellement pollué	3941	1047.0
Pêche	Assaini	175	138.9
Pêche	Non pollué	92	39.3
Pêche	Pollué	616	572.7
Pêche	Potentiellement pollué	1627	1250.6
Pêche	SPAQuE	303	251.1

eau.wallonie.be

4.4 Obstacles à la circulation des poissons

Masse d'eau non concernée.

eau.wallonie.be

5. Activités récréatives

5.1 Répartition par secteur touristique

Note : "non autorisé" = site ou activité touristique non autorisé par le CGT à utiliser l'appellation protégée "Attraction touristique".

Nombre total des établissements: 67 Total des EH générés: 1480 0.8% des EH générés dans le district

EH estimés épurés:: 87%

Type	Statut	Nombre	EH estimés générés	EH estimés épurés
Attractions touristiques	-	11	375	203
Camping	-	1	72	72
Camping	**Autorisé**	1	23	23
Hôtel	**Autorisé**	8	443	443
Hôtel	Non autorisé	4	166	166
Terroir	**Autorisé**	18	77	69
Terroir	Non autorisé	14	115	101
Tourisme Social	-	10	210	210

5.2 Charges estimées générées, cumulées par secteur touristique

Part de charge générée cumulée par type d'activité

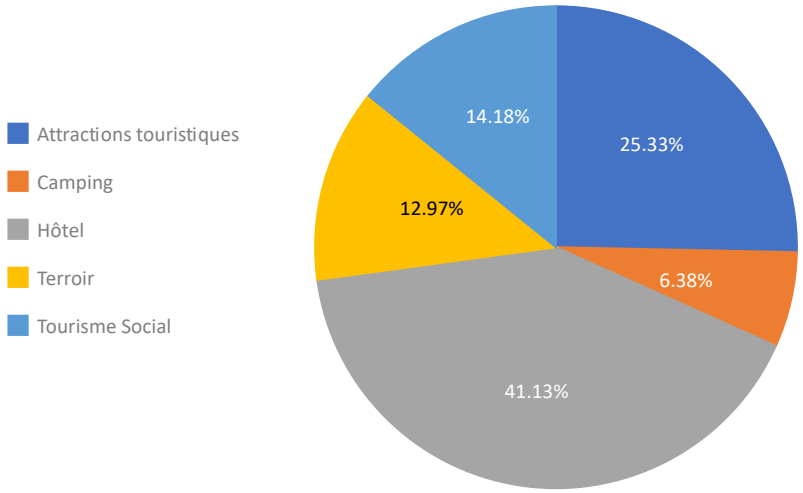

Charges totales estimées pour le "tourisme"

	Générées	Rejetées*	
MES	106.6	17.8	kg/j
DBO	79.9	13.5	kg/j
DCo	177.7	32.5	kg/j
N total	16.3	5.9	kg/j
P total	3.0	1.1	kg/j
Eau	266.5		m3/j

* charges estimées arrivant en eau de surface directement ou après épuration en STEP

5.3 Zones de baignade

Note : les eaux de baignade de Wallonie doivent répondre aux objectifs de la directive européenne 2006/7/CE sur la qualité des eaux de baignade (pour des informations détaillées, visitez le site : http://environnement.wallonie.be/baignade).

Aucune zone de baignade n'est désignée dans le bassin versant de cette masse d'eau.

5.4 Kayak

Aucune activité Kayak n'est enregistrée dans cette masse d'eau.

eau.wallonie.be

6. Zones protégées

6.1 Zones sensibles et zones vulnérables

Tout le bassin versant de la masse d'eau est en zone sensible en termes de nutriments (azote et phosphore).

Pourcentage du bassin versant de la masse d'eau en zone vulnérable (nitrates d'origine agricole): 100%

6.2 Natura 2000, captages etc.

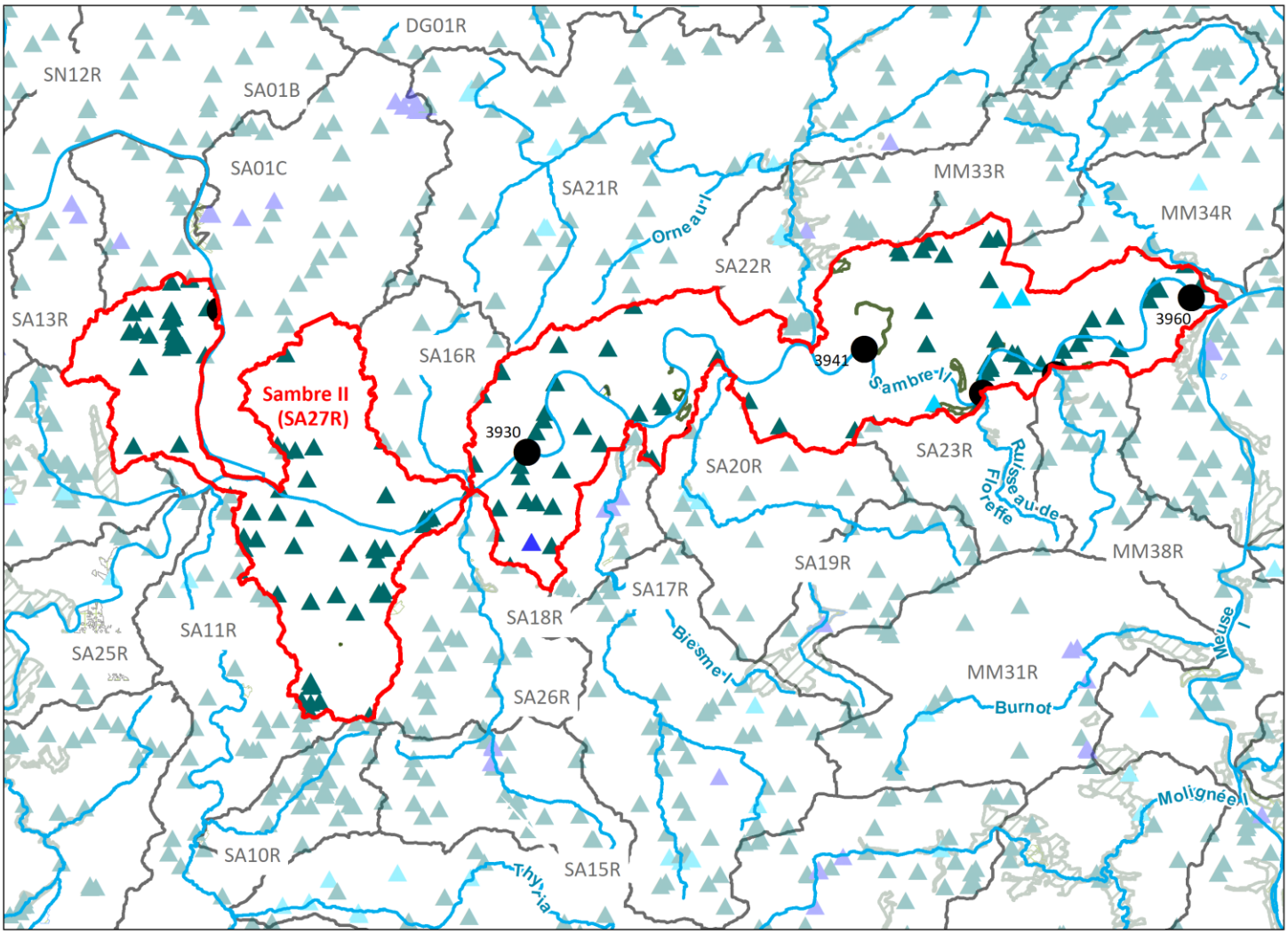

eau.wallonie.be

7. Inondations

7.1 Aléas d'inondations

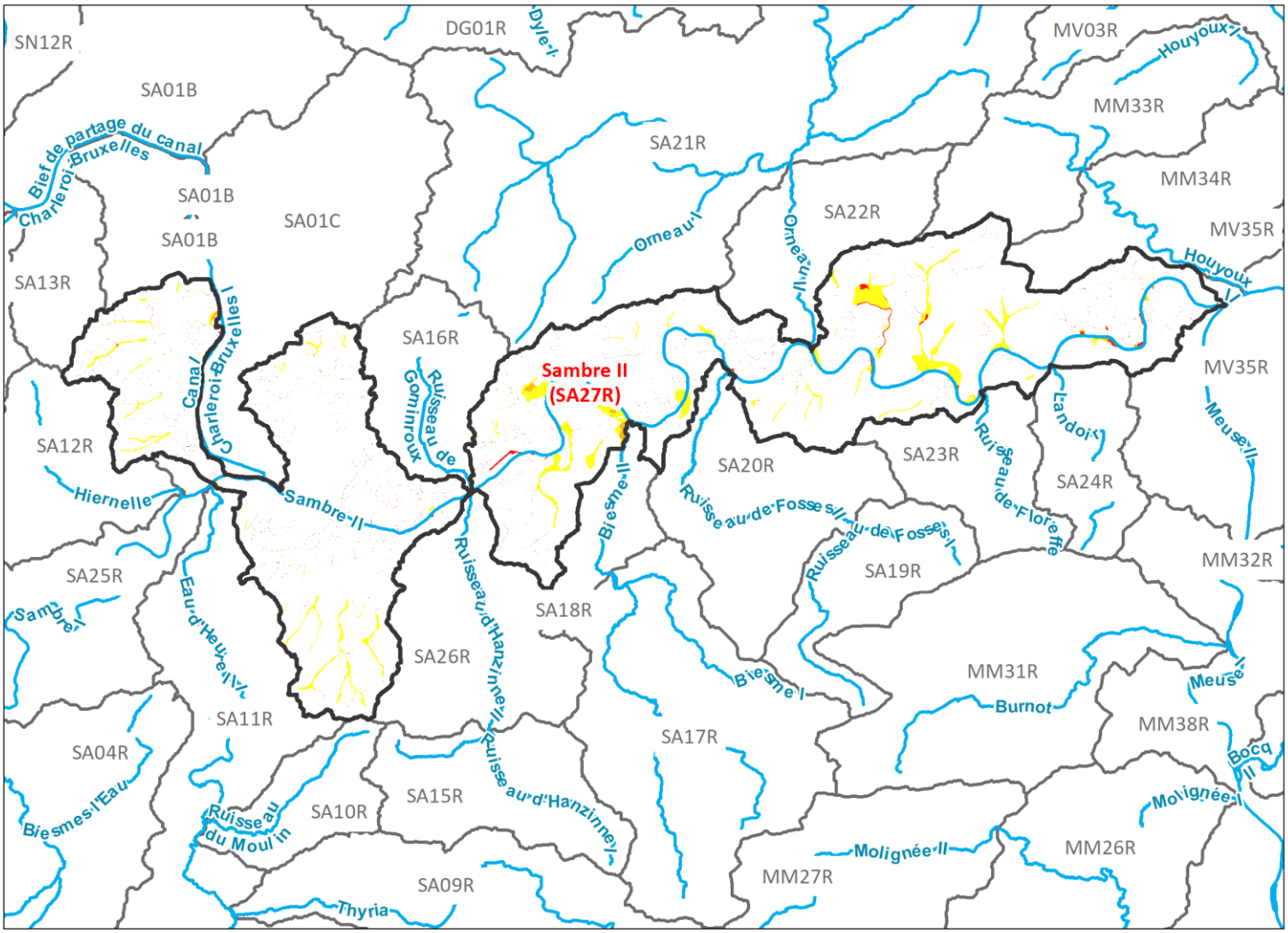

Aléa d'inondation par débordement et ruissellement (2020)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa élevé

N

0 1,75 3,5 7 km

Sources des données : SPW
Réalisation : SPW ARNE - Février 2021

Wallonie

eau.wallonie.be

8. Etats et objectifs environnementaux

8.1 Points de contrôle

Type de contrôle (PG3)	Utilité de la station
Additionnel	Nitrates
Additionnel	Suivi entreprise
Surveillance	État de la masse d'eau

L'analyse des données des réseaux de suivi de la qualité des eaux de surface a permis d'établir l'état de la masse d'eau comme suit :

8.2 Etat écologique

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Etat écologique	Moyen	Médiocre	Médiocre
Qualité biologique		Médiocre	Médiocre
Qualité physico-chimique			
Paramètres généraux		Moyen	Médiocre
Polluants spécifiques		Mauvais	Pas Bon
		Paramètres déclassants D.C.O.; DBO5; O2 dissous; Orthophoshates; Phosphore total; Nitrites; Azote amoniacal; Azote kjeldahl; MES; Chlorures; Chlorure de vinyle; Diatomées; Macroinvertébrés; Poissons	Paramètres déclassants NO2-; MES; Chlorure de vinyle MOY
Qualité hydromorpho.		Médiocre	Médiocre

8.3 Etat chimique

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Etat chimique	Pas bon		
Qualité hors PBT		Bon	Pas Bon
Qualité avec PBT		Pas bon	Pas Bon
		Paramètres déclassants PBT ubiquistes : HAP + mercure (biote)	Paramètres déclassants Cyperméthrine, Fluoranthène (Biote), PBT ubiquistes : HAP (Biote), Mercure (Biote), PBDE (Biote)

Légende:

PBT : substances persistantes, bio-accumulatives, toxiques et ubiquistes
Non déterminé : données actuellement insuffiisantes pour déterminer l'état
Non pertinent : les paramètres biologiques ne s'appliquent pas à cette masse d'eau
Bon : état évalué à partir de données anciennes. L'état de ces masses d'eau sera réévalué sur base des campagnes d'échantillonnages à venir.*
- : inconnu

8.4 Objectifs environnementaux

	PG1 (2009-2015)	PG2 (2016-2021)	PG3 (2022-2027)
Objectif écologique		Dérogation Naturelle	Dérogation Naturelle
Objectif chimique hors PBT		Dérogation Technique	Dérogation Technique
Objectif chimique avec PBT		Dérogation Technique	Dérogation Technique

eau.wallonie.be

9. Programme de mesures

Note : sont détaillées ici uniquement les mesures appliquées spécifiquement à l'échelle "masse d'eau". Pour les mesures appliquées à l'échelle de la région wallone (RW)*, voir le programme des mesures des 3èmes Plans de gestion.

Légende "types de mesures"	
Codes	Libellé : type mesure
ACQE	Action concrète sur la qualité de l'eau
BGA	Bonne gouvernance administrative
BP	Bonnes pratiques
CCC	Contrats et conventions cadres
CONT	Contrôle
EIR	Etudes, Inventaires Registres
IF	Instrument financier
IRL	Instrument réglementaire et législatif
SAF	Sensibilisation, animation, formation
RC	Récupération des coûts

* Liste des mesures applicables à l'échelle RW		
PG3_8_03	PG3_23_03	PG3_34_03
PG3_9_03	PG3_24_03	PG3_36_03
PG3_12_03	PG3_25_03	PG3_37_03
PG3_13_03	PG3_26_03	PG3_40_03
PG3_16_03	PG3_27_03	PG3_42_03
PG3_18_03	PG3_28_03	PG3_43_03
PG3_19.2_03	PG3_29_03	PG3_44_03
PG3_20_03	PG3_30_03	PG3_45_03
PG3_21_03	PG3_32_03	PG3_46_03
PG3_22_03	PG3_33_03	PG3_47_03

mesure de base — mesure complémentaire

Echelle Masse d'eau

Thématique : Réduction des rejets de micropolluants

PG3_19.1_03 Mesure de base Type : IRL Opérateurs : DEE – Direction des Eaux de Surface et partenaires

Renforcer les contrôles des conditions fixées dans le permis d'Environnement.

eau.wallonie.be

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Les sincères remerciements sont adressés
à l'attention de toutes celles et ceux qui ont participé
de près ou de loin à la réalisation de ces fiches

Reproduction et diffusion

La reproduction et la diffusion de ce document ou de parties de celui-ci sont
autorisées à condition de faire mention de la source sous la forme suivante :
Département de l'Environnement et de l'Eau | Fiches de caractérisation des masses d'eau de surface - SPW-Arne-DEE.

eau.wallonie.be

Service public de Wallonie : 1718